



Avis anvant poursuite par france contentieux

Par **cherokee**, le **29/12/2015** à **09:00**

bonjourrnj ai ete demarche telephoniquement par la societe national pen qui me proposait l aquisition de stylos publicitairernayant refuser cette proposition j ai recus 1 stylo tous les 2 mois.rnaujouirdhui cette societe me reclame la somme de 200 eurosrnca soit disant j aurais recus une centaine de stylos.rnj ai pris contact avec la societe national pen en leur demandant de me fournir une copie de la dite commande chose qu il ont ete incapable de me fournir.a ce jour j ai refuser de payer et la quelle ne fut ma surprise en recevant un courrier de france contentieux qui me reclame la somme de 230 euros a payer sous 8 jours sinon je serais assigner devant les tribunaux.rnquedoit je faire pour me sortir de cette galere ?

Par **morobar**, le **29/12/2015** à **09:18**

Bonjour,rnQue faire?rnRien. Il est urgent de ne rien faire sauf à noter scrupuleusement les dates et heures des relances car vous allez subir quelque temps un véritable harcèlement d'enfumage destiné à vous impressionner.rnCela n'ira jamais en justice conformément aux indication du code civil article 1315.

Par **cherokee**, le **29/12/2015** à **11:27**

je vous remercie de votre reponse